

## **POLITIQUE D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

### **Engagement**

L'organisme de formation s'engage à promouvoir l'égalité des chances et à garantir l'accessibilité de ses formations à tous les apprenants, y compris ceux en situation de handicap. Nous visons à créer un environnement d'apprentissage inclusif et accessible, où chaque apprenant peut bénéficier pleinement des actions de formation.

Si vous êtes en situation de handicap, et que vous souhaitez nous le signaler, nous pourrions vous aider en adaptant les modalités et les supports de cours à votre handicap, dans la mesure du possible avec le conseil avisé des experts de l'Agefiph.

### **Identification des Besoins et Adaptations**

En amont de la formation, un repérage des besoins et adaptations est réalisé avec le client au cours de l'analyse des besoins en formation.

Au démarrage de la formation, une revue de la formation invite également les apprenants à prendre directement contact avec la référente handicap, qui est disponible à tout moment, en amont ou pendant la formation, pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière d'accessibilité. Un entretien individuel est ensuite proposé (téléphonique, visio, ou physique) pour discuter sur les modalités de formation et d'évaluation à adapter au handicap de l'apprenant.

Une fiche de suivi concernant la personne en situation de handicap est renseignée et permet d'identifier la-les typologie-s de handicap de l'apprenant, de proposer et de suivre les adaptations proposées, d'effectuer le bilan de la démarche et les pistes d'amélioration possibles.

### **Aménagements et Supports Pédagogiques**

Les locaux sont mis à disposition par le client qui s'engage contractuellement à ce que les conditions d'accueil et d'accès soient adaptées pour garantir l'accessibilité physique à tous les apprenants, y compris ceux à mobilité réduite.

Des supports de cours, des exercices pratiques et des évaluations des acquis de connaissances accessibles et personnalisables selon les besoins spécifiques (taille de police ajustable, contrastes élevés...) sont proposés par la formatrice qui dispense la formation.

L'adaptation des conditions de réalisation de la formation pour les personnes en situation de handicap est prise en compte dès l'inscription de l'apprenant et tout au long de la prestation en respectant ses besoins. L'Agefiph en tant qu'acteur ressource est sollicité. D'autres partenaires peuvent être interpellés.

## **Formation et Sensibilisation du Personnel**

La référente handicap de l'organisme de formation suit régulièrement des formations sur l'accueil des personnes en situation de handicap et sensibilise la formatrice sur les techniques d'enseignement inclusives.

## **Suivi, Évaluation et Amélioration**

Un questionnaire de satisfaction est remis à la fin de chaque formation dispensée pour évaluer l'efficacité des adaptations mises en œuvre. Les retours sont analysés pour apporter des améliorations continues à notre politique d'accessibilité.

## **Contact**

Un contact unique : Françoise HILLEREAU – Francoise-hillereau@orange.fr – 06 64 51 15 35